

Chronique locale & départementale

Les industriels appelés à Versailles par M. le ministre du commerce pour rechercher les primes de sortie équivalentes aux droits dont pourraient être frappées les matières premières, ont-ils songé à réprover en elle-même la mesure par laquelle le gouvernement grèverait les matières textiles? Telle est la question que plusieurs personnes se posent, paraît-il. Il est à peine concevable qu'elles aient besoin d'être éclairées là-dessus. Tout industriel, tout commerçant, si inexpérimenté qu'il puisse être, comprend, sans grand effort d'intelligence, qu'un droit de consommation ne peut qu'être nuisible à ses intérêts.

Aussi, mardi matin, dès la première séance, les industriels de Tourcoing, Paris, Elbeuf, Reims, Roubaix, etc., se sont-ils élevés contre ce projet.

Vendredi, dans une seconde séance, les industriels de Roubaix, réunis sous la présidence de M. le ministre du commerce, n'ont pas perdu l'occasion de se prononcer de nouveau dans le même sens, et ils se sont empressés d'indiquer une foule d'autres impôts qui pourraient tout aussi bien remplir le Trésor, sans grèver l'industrie.

Et, enfin, dimanche, après la réunion qui a eu lieu entre les membres de la Chambre consultative et les délégués de la Chambre syndicale, M. le président de la Chambre consultative écrivait à M. le ministre :

« La Chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix et une députation de six membres de la Chambre syndicale ont leur adhésion aux bases du travail et de l'industrie, mais ainsi que nous vous l'avons dit plusieurs fois déjà, elles ne garderaient comme vraiment préjudiciable aux intérêts du commerce et de l'industrie la mesure qui frapperait d'un droit de consommation les matières textiles, quoiqu'elle soit promise à la sortie. Elles font remarquer à M. le ministre qu'on pourrait autrement remédier à la situation financière. Les bouillons, les créances hypothécaires, les mutations, les charges, les actions, le tabac, la révision de la loi sur les patentes, l'impôt sur le revenu, etc. Tout autant de sources qui peuvent alimenter le trésor. »

Ce n'est donc pas une fois, mais à différentes reprises, que les Industriels de Roubaix ont adressé leurs pressantes représentations à M. le ministre du Commerce. Qu'on ne perde pas de vue, d'ailleurs, qu'ils n'ont pas été appelés dans les Conseils du gouvernement pour voter pour ou contre la mesure qui pourrait être prise, mais simplement pour étudier le moyen de rendre à la sortie la quotité du droit qui pourrait être perçu à l'entrée sur les matières premières, malgré nos réclamations réitérées.

Communiqué par la Chambre Consultative.

Nous recevons, au sujet de la question qui préoccupe si vivement nos industriels, deux lettres que nous publions en laissant à leurs auteurs l'entière responsabilité des opinions qu'ils soutiennent.

Monsieur le Rédacteur,

Le rapport de la Chambre Consultative sur l'entrevue à Versailles du ministre de l'Agriculture et du Commerce avec les délégués des diverses contrées manufacturières, donne au public intéressé des explications et des renseignements qui calmeront les inquiétudes de l'industrie.

Il est acquis aujourd'hui, qu'aucune mesure de douane ou d'impôt touchant le travail national ne sera prise sans enquête préalable et sans discussion approfondie. Cela étant, l'industrie, cette source de travail, sera considérée comme une mère nourricière qu'il faut respecter en l'aidant et en la fortifiant, et non en la chargeant d'impôts et d'entraves.

La discussion libre et publique qui s'établira à son sujet ne nous fera pas plus retourner

à la prohibition qu'au système suranné et compliqué des droits sur les matières premières, compensés par les primes d'exportation sur les tissus. Nous ne verrons pas d'avance des traités de commerce signés pour dix ans, quelles que soient les suites d'une première année d'expérience.

Ces errements d'un temps passé seront remplacés par des lois sagement protectrices à l'intérieur, et par des tarifs avec l'étranger, étroitement calculés et pouvant se modifier suivant les progrès de l'industrie et les besoins du Temps qui veut que l'homme compte avec lui.

Le rapport de la Chambre Consultative, approuvé à l'unanimité en séance avec la Commission de la Chambre Syndicale, nous a causé une double satisfaction. Il rompt avec le passé et sa routine et il éclaire l'avenir par la déclaration que rien ne sera fait contre l'Industrie et le Commerce sans libre et entière discussion.

Il est donc aujourd'hui du devoir de tout citoyen d'apporter sa part de lumière, si petite qu'elle soit, à l'immense travail de réorganisation que nécessite le désastre inouï de notre politique et de nos finances.

L'ordre, en rétablissant le travail, ramène la vie avec toutes ses forces de production et de consommation. L'industrie, c'est le travail. Si vous lui imposez des charges trop lourdes, vous arrêtez la source et vous supprimez la bienfaisante rivière que cette source serait devenue si vous aviez aidé à son développement. Cette vérité se démontre d'elle-même.

Est-ce à dire que l'industrie, à des époques où l'Etat doit chercher des ressources partout pour suffire à ses dettes, puisse échapper aux charges qui sont communes? Non, certainement!

L'industrie doit avoir ses impôts, le commerce les siens; mais ce n'est pas plus à ces deux branches de l'activité humaine qu'à l'agriculture que l'Etat doit demander la grande part des contributions dont il a besoin: c'est à l'impôt sur le revenu ou sur la fortune, comme en Angleterre ou comme en Suisse, qu'il doit, suivant nous, s'adresser.

C'est quand le travail est devenu fortune, qu'il est sage de l'imposer.

Nous savons bien le sentiment de crainte qui naît au premier aspect de cette terrible question de la fortune et de la propriété, que l'impôt anglais ou suisse semble altérer dans son principe. Nous savons, qu'en France surtout, il faut se garder de toucher à ces bases de la société, d'autant plus respectables qu'elles proviennent, dans notre société démocratique, du travail et de l'épargne. Mais ce que nous savons aussi, c'est que la fortune, la propriété se font respecter en raison de leur concours à l'Etat, à la chose commune, et nous croyons que l'impôt sur le revenu et la fortune consacre plutôt qu'il n'altère le principe de la propriété.

Mais l'application, dira-t-on, est aussi difficile pour l'Etat que pénible pour l'individu. Erreur, répondons-nous, voyez l'Angleterre où l'impôt fonctionne sans réclamations autres que celles qui naissent de tous les impôts. Voyez la Suisse, Genève, où l'impôt sur la fortune se prélève sans que le jury de taxation ait à statuer une fois par an. Que fait en réalité à l'homme qui a cinquante mille francs de fortune de payer comme en Suisse, à Genève, 100 fr. par an, à celui qui en a cent mille de payer 200 fr.; à un millionnaire d'acquiescer deux mille francs et à un riche et grand propriétaire de dix millions de verser 20,000 fr. par an dans la caisse de l'Etat? Chacun en sera-t-il appauvri? Tout citoyen n'aura-t-il pas apporté sa part proportionnelle? L'Etat n'aura-t-il pas trouvé une véritable mer intérieure, créée des apports de tous et de chacun et où il pourra recueillir les éléments de notre libération et de l'avenir de nos finances?

Dans tous les cas, nous croyons la mesure équitable et d'une application facile, et dans la situation actuelle, quand il faut trouver les ressources nécessaires pour payer l'impôt de guerre et pour suffire aux exigences de notre dette publique si rapidement et si gravement accrue, nous croyons nécessaire l'impôt sur le revenu ou la fortune. — Cet impôt peut n'être que provisoirement appliqué dans une large proportion et revenir à un taux régulier de moins en moins onéreux par les réductions d'une sage économie dans nos finances. Mais, à l'heure actuelle, nous le répétons, il est la seule grande ressource qui puisse suffire à la gravité de la situation financière.

Loin de nous la prétention de croire à la solution du problème dont nous parlons, par la seule application de l'impôt sur le revenu

ou sur la fortune. Du reste, nous ne savons auquel des deux il est préférable de recourir.

Il y a là une vaste étude à faire et notre intelligence n'y suffit pas; nous avons voulu remplir un devoir en apportant une opinion éclairée par le désir d'être utile et l'amour sincère du bien public; et si nous sommes ainsi compris, nous serons heureux d'avoir satisfait à la conscience.

Un abonné

Roubaix 24 mai 1871.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps, j'entends parler de l'intention qu'aurait le gouvernement d'imposer toutes les matières premières d'un droit d'entrée en France.

Si je m'en rapporte à l'expérience acquise depuis quelques années, je crois être dans le vrai en disant que ce serait une faute, une grande faute, d'en revenir au système protecteur. J'invoque comme preuve à l'appui, la prospérité commerciale de la ville de Roubaix dont la fortune a plus que doublé pendant ces dix dernières années.

Je ne m'occuperai pas ici de tous les genres de matières premières qu'il faudrait, d'ailleurs, connaître parfaitement pour pouvoir fixer la nouvelle taxation, je ne parlerai que des laines.

Pour bien traiter la question, — question de vie ou de mort pour notre industrie, — il faudrait établir:

1° La quantité de matières premières (laines) qui entrent annuellement en France.

2° L'importance réelle de l'exportation des tissus laines.

3° Il est à remarquer que le gouvernement, en taxant la matière à l'entrée devra aussi accorder une prime de sortie.

N'arrivera-t-il pas que cette prime de sortie balancera et au delà la somme reçue pour les droits d'entrée?

Et en supposant qu'il restât une balance en faveur des droits d'entrée, cette balance compenserait-elle aux yeux du gouvernement la perturbation que l'on va jeter dans l'industrie?

J'ai la conviction que si ces droits ne ruinent pas l'industrie et n'empêchent pas nos relations avec les pays de consommation, la balance au lieu d'être un profit pour l'Etat donnera une perte sèche, car il faut reconnaître qu'au train dont marche l'exportation, nous arriverons en quelques années à produire dix fois plus pour l'étranger que pour l'intérieur.

Si au contraire, par suite du nouvel impôt, les fabricants voyaient diminuer rapidement les relations établies avec tant de peines que deviendront toutes les usines qui procurent le pain quotidien à des milliers de braves ouvriers?

Il est, selon moi, nécessaire qu'on réfléchisse sérieusement avant d'en revenir au système protecteur qui nous a tenus si longtemps dans l'ornière; il est temps, enfin, que nous ne nous laissions plus conduire comme des moutons de Panurge par une infâme minorité.

Voici une autre face de la question des droits. D'après les traités passés avec les nations étrangères, nous pouvons élever les droits de l'entrée des matières premières, ce qui n'empêche nullement l'entrée en France des tissus étrangers. Mais croit-on que toutes les taxes nouvelles ne feraient pas dire aux étrangers qui viennent sur nos marchés pour enlever nos produits: « Inutile d'aller en France, car en raison des droits qui écrasent les industriels de ce pays, ils ne peuvent établir leurs articles aux mêmes prix que les Anglais, les Allemands, etc. »

Cette réflexion, qui se fait journellement, se fera à plus forte raison quand, malgré un redoublement des droits, nous consumerons encore des tissus étrangers.

N'y a-t-il pas lieu aussi de faire remarquer au gouvernement que la perception des nouveaux taxes conduira nécessairement à une augmentation du personnel des douanes? Delà, par conséquent, des frais considérables.

En résumé, je crois qu'en examinant le pour et le contre de cette question, les personnes qui n'ont pas de parti pris, demanderont le statu quo.

Il ne faut pas oublier que MM. Thiers et Puyyer-Quertier sont protectionnistes quand même. S'ils voulaient cependant envoyer sur place leurs délégués, ceux-ci pourraient savoir facilement ce que pensent nos fabricants des droits nouveaux qu'on veut imposer. Il est certain aussi que ces délé-

gués pourraient s'assurer que la plupart des fabricants sont devenus libre-échangistes de protectionnistes enragés qu'ils étaient auparavant.

Maintenant, M. le Rédacteur, permettez-moi d'exprimer à mes concitoyens l'étonnement que j'ai éprouvé en apprenant le départ des trois délégués pour Versailles, délégués choisis par les Chambres Consultative et Syndicale. En raison même de la gravité des circonstances, ces Messieurs de la Chambre Consultative et de la Chambre Syndicale auraient dû donner leur démission et provoquer des élections nouvelles, car les temps sont bien changés et ils ne représentent plus aujourd'hui l'opinion des centres industriels.

En effet, la crise que nous traversons a dû modifier bien des opinions depuis que l'exportation est venue en aide à notre commerce pendant la guerre, depuis que nos articles ont trouvé le chemin de l'Amérique, de l'Australie, des Indes et du Japon.

Il faut nécessairement que le gouvernement soit renseigné; il faut qu'il connaisse nos dispositions quant à la protection que l'on veut ressusciter au profit de quelques-uns et des industriels étrangers.

Pour se procurer l'argent nécessaire afin d'effectuer le paiement de l'indemnité de guerre, il faut créer un impôt plus productif que celui qu'on veut établir sur les matières... L'Anglais fait payer par tous les citoyens l'impôt de l'Income-tax. — Qu'on établisse en France un impôt semblable sur tous ceux qui possèdent et l'on obtiendra rapidement les cinq milliards que nous sommes condamnés à payer à notre implacable ennemi.

HENRI WATTINNE.

Dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, 24 mai, 10 h. soir.

Un incendie épouvantable parcourt les grands centres de Paris.

Les batteries versaillaises tirent furieusement, tous les quartiers résistent encore.

Les télescopes des forts ont démontré le fait terrible que beaucoup de morts et de blessés restent étendus dans les rues, sans secours.

Versailles, jeudi 25 mai, 10 heures matin.

Nous avons pris l'Hôtel-de-Ville, cette nuit.

Nos troupes ont occupé le fort de Montrouge.

Les opérations militaires sont activement et énergiquement poursuivies par les trois corps qui opèrent dans Paris.

On a l'espoir que nous serons maîtres de tout Paris dans la soirée.

L'armée est admirable d'énergie; elle a essuyé très peu de pertes.

On assure que le général Vinoy est nommé gouverneur de Paris.

Les journaux de Versailles disent que Delescluze, Cluseret, Piat et Ranvier sont faits prisonniers, nous n'en avons pas encore la confirmation officielle.

Les dégâts à Paris, dans les divers quartiers, sont considérables. Beaucoup de maisons sont sérieusement endommagées ou brûlées.

On n'espère guère sauver la colonnade du Louvre.

Les pompiers de province sont mandés télégraphiquement de tous côtés de Paris.

Nous avons fait jusque maintenant, 12,000 prisonniers; on atteindra le chiffre de 20,000.

Il y a beaucoup d'insurgés tués.

Lille, 25 mai, 4 heures.

Une dépêche du ministre de l'Intérieur, datée de Versailles jeudi 11 heures, 10 courant, affichée à Lille, dit:

L'insurrection est vaincue. Elle ne tient plus que dans ses derniers retranchements où elle est cernée.

La population acclame l'armée qui la

délivre des oppresseurs et des incendiaires.

Le Louvre et la Banque sont sauvés ainsi que la bibliothèque nationale qui était menacée par les flammes des Tuileries. — Les pompiers, accourus des départements voisins, nous donnent un concours dévoué.

Bruxelles, 24 mai, soir.

Le bruit court que Félix Pyat et Paschal Grousset le chef de l'insurrection de Paris, sont arrivés à Bruxelles.

Berlin, 24 mai.

La Correspondance provinciale annonce que vers la fin de juin ou au commencement de juillet, le roi ira à Ems. Il est probable qu'après le 20 juin, le Czar passera quelques jours à la cour de Berlin.

Commerce

Havre, 24 mai.

(Dépêche de MM. Kablé et C^o)
Vente, 6,000 b.; prix haussant; bon chargement. 97/98; Omra chargeant, 7350/74; forte demande.

Liverpool, 24 mai.

(Dépêche de MM. Kablé et C^o)
Vente, 15,000 b.; marché animé; prix renchérissant.

On nous écrit de Marseille à la date du 22:

Les ventes de laines ont été très-actives depuis ces derniers jours; le stock est considérablement réduit. Il y a une hausse sensible sur les prix de nos dernières cotes.

Ce mouvement commercial est dû à la probabilité de l'imposition de droits d'entrée sur les matières premières.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES

19 mai. — Leconte Louis, rue de la Perche. — Wandelst Alfred, à la Poterie. — Vandenberghe Elise, rue de la Campagne. — Cauchy Georges, rue Ste-Elisabeth. — Coupé Louis, rue de l'Ommelet. — Van Bever Auguste, rue de Soubiès. — Carrette Louis, au Fontenoy. — Helbig Alphonse, rue de l'Ermitage. — De Grave Pauline, rue de la Paix. — Chavet Marie, rue du Sollejo. — Caron Mathilde, rue du Collège.

20 mai. — Volckaert Edouard, rue St-Antoine. — Declercq Juliette, rue de Lille. — Lesaffre Léopoldine, rue du Collège. — Nieuwmanster Mathilde, rue de la Lys. — Blauwart Marie, rue Sébastopol. — Houzeau Léonie, rue des Longues-Haies.

16 mai. — Fauconnier Eugénie, rue St-Etienne. — Pommeret Albert, rue Nain. — Lozy Ustavie, rue de Soubiès. — Yeno Emilie, au Jean-Ghislain. — Lenfant Eugénie, au Cul de Four. — Collin Bianca, au Bois.

17 mai. — Bonnée Virginie, aux 7 Ponts. — Niffle Georges, rue Nationale. — Barbière Germain, rue des Longues-Haies. — Detez Jean-Baptiste, rue du Nord. — Vanhoutte Louise, rue St-Laurent. — Haecq Paul, rue Magenta. — Claas Marie, à l'Épeule. — Martin Eugénie, rue Main.

DÉCÈS

19 mai. — Dupon Sidonie, 26 jours, rue des Chasseurs. — Liagre Juliette, 4 mois, rue Jacquart. — Dhondt Léonie, 1 an, rue de la Paix. — Clément Céline, 4 mois, rue des Fondeurs. — Gérard Charles, 4 mois, rue du Luxembourg. — Carels Louis, 1 an, rue du Moulin-Brûlé. — Crommelin Jean-Baptiste, 5 mois, Basse-Mazure. — Houzeau Louis, 61 ans, rue des Filatures. — Leveugle Christine, 31 ans, ménagère, au Jean-Ghislain. — De Bover Cécile, 47 ans, ménagère, rue de la Guinguette. — Demaertlaere Joseph, 7 mois, rue de l'Ermitage. — Heuls Angèle, 1 an, rue des Fondeurs. — Herbaux Elise, 22 ans, soigneuse, au Cul de Four. — Cateau Alodia, 5 mois, à l'Épeule. — Pondeville Sabine, 36 ans, ménagère, à l'Hôpital.

20 mai. — Honorez Hyacinthe, 55 ans, ménagère, à l'Épeule. — Lecomte Jules, rue de l'Ermitage.

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

ANNONCES

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays

ROUBAIX

au hameau des Trois-Ponts
26 ares 58 centiares

de terre en Labour

occupés par Elsy Crochon.
Tenant de levant et midi à Mme veuve Fremaux et à M. Pierre Watteau, de couchant à la dite veuve Fremaux, et de Nord à Mme Fremaux, sentier entre deux.

A vendre

pour en jouir de suite

L'an 1871 le 13 juin, à trois heures de relevée, M. DUTHOIT, procédera en son étude à la vente publique, au plus offrant, de la propriété sus-désignée.

870

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 71

VENTE

HUIT CRÉANCES

S'élevant ensemble à

60,093 fr. 85 cent.

Dépendant de la faillite WATTEL-PRUS et fils, de Roubaix.

Le mardi 13 juin 1871, à trois heures précises de relevée, il sera procédé à la vente desdites créances, en l'étude et par le ministère de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

S'adresser pour les renseignements:

1° Audit M^e DUCHANGE, notaire.

2° Et à M. RUFFELET, rue Nationale, 53, à Tourcoing, syndic de la faillite.

877

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pellart, 69.

A louer

UNE MAISON

à usage de fabricant

située à Roubaix, rue Pauvrée, 31

S'adresser à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix,

908

Etude de M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix, rue Pauvrée, 69

A louer

UNE MAISON

avec jardin à usage de fabricant.

située à Roubaix rue de la Fosse-aux-Chênes, 48.

S'adresser à M^e DUCHANGE, notaire à Roubaix.

909

Etude de M^e Aimé VAHÉ, notaire à Roubaix, successeur de M^e GOTTIGNY.

VILLE DE ROUBAIX

rue de Mouveaux, 20 et de l'Ouest, 8

DEUX BELLES

MAISONS à Étages

Dont une à usage d'estaminet, sous l'enseigne du Franc Picard, et le terrain en dépendant

A VENDRE, pour en jouir de suite

L'an 1871, le jeudi 15 juin, à deux heures précises de relevée M^e VAHÉ, notaire à Roubaix, procédera publiquement en son étude, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive desdites biens dont la désignation suit:

DÉSIGNATION

Ville de Roubaix, article premier, à l'angle des rues de Mouveaux et de l'Ouest. — Une grande maison à étage, nouvellement construite, à usage de café et estaminet, sous l'enseigne du Franc-Picard, composée au rez-de-chaussée, de grande salle d'es-

taminet, entièrement excavée, corri-

dor, salle à manger, cuisine et cour; à l'étage, d'une grande salle et de deux chambres; et à la mansarde, de quatre chambres et grenier.

Le tout occupé par Madame veuve Mahieu-Becquet, et tenant de deux côtés à M. Henri Mahieu, et des autres côtés aux dites rues de Mouveaux et de l'Ouest.

L'acquéreur de ce lot sera tenu de reprendre pour le prix de 4,000 fr., le mobilier d'estaminet qui sera détaillé en un état joint au procès-verbal d'adjudication.

Article deuxième, rue de l'Ouest. — Une maison à deux étages, avec cour et vaste atelier; située à Roubaix, rue de l'Ouest, 8, composée au rez-de-chaussée, de corridor d'entrée, deux salons, cuisine, cour dans laquelle se trouve l'atelier faisant également front à la rue de l'Ouest; à l'étage de deux chambres; au second étage, également de deux chambres; avec grenier au dessus.

Tenant d'un côté à Madame veuve Mahieu-Becquet, d'autre à M. Jean-Louis Delcroix, dans le fond à Messieurs Funck et Spies et pardevant à la dite rue de l'Ouest.

Ce bien est occupé suivant bail pouvant être résilié le 1er juin 1873 par le sieur Louis Castelain marchand de déchets.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VAHÉ, chargé de la vente.

912

Etude de M^e TACQUET, notaire à Roubaix

Roubaix, rue Philippe-le-Bon

A Vendre

en totalité ou par lots

Une belle propriété

nouvellement construite, composée

de 12 maisons.

847

Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix

A vendre

Un joli KIOSQUE

en bois, pour jardin

A louer

UNE MAISON

avec grand-porte, rue Pauvrée 32.

894

Etude de M^e DUCROCCQ, notaire à Marcq

Lundi 5 juin, à 3 heures, en l'étude, adjudication de

MARCOEN-BARQUEL

1° Sur la place la maison où est décédé Estienne, sonneur.

2° Le long du canal. — 1 maison à étage avec hangars, et 42 ares de fonds et terrain, précédemment oc-

cupés par Bourgeois, marchand de porcs.

Et 3° à haute loge — 16 cabaret où est décédé la veuve Baisieux, et 23 ares de fonds et potager, jouissance immédiate.

901

A vendre

2 Calandres suspendues, 4 roues. S'adresser chez M. Cantet faubourg Saint-Maurice, à Lille.

868

A Vendre

à Tournai avec de grandes facilités de paiement ou à louer à long terme.

1° Une teinturerie en toutes couleurs de laines, fil et coton, pouvant teinturer en bleu de cuve, pouvant teindre 5 à 6000 kilog. par semaine, avec la moitié de la clientèle assurée.

2° Un tissage de nouveautés pour robes composé de 120 métiers de différentes largeurs avec apprêt et impression.

S'adresser rue des Moulins, Tournai.